

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

29/08/2025

N° E25000042 /20

La présidente du tribunal administratif

E- Décision de désignation du 29/08/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 27/08/2025, la lettre par laquelle la maire de la commune de Sant'Antonino demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

L'abrogation de la carte communale de la commune de Sant'Antonino ;

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Paul MARANINCHI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Jean TRAUSCH est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Sant'Antonino et aux commissaires enquêteurs.

Fait à Bastia, le 29/08/2025.

La présidente,

Signé

Anne BAUX